



## Procès-Verbal Commission Régionale Sportive Jeunes

---

### Réunion téléphonique du mercredi 16 août 2023

Président : Patrick BELISSANT.

Présents : Anthony ARCHIMBAUD, Michel GODIGNON, Roland LOUBEYRE.

Assiste : Yves BEGON, Président des compétitions.

### COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE

---

#### **RAPPEL - ARTICLE 1 DU REGLEMENT FEDERAL DE LA COMPETITION :**

« La F.F.F. et la L.F.A. organisent chaque saison une épreuve, appelée COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE, exclusivement réservée à une équipe des clubs participant à :

- Un championnat U19 (**National, Régional ou Départemental**) étant rappelé que les **joueurs de catégorie U19 ne sont pas autorisés à prendre part à l'épreuve.**
- Ou un championnat U18 ou U17 (**Régional ou Départemental**).

« Pour les clubs ayant plusieurs équipes dans les championnats éligibles, l'équipe engagée est obligatoirement celle évoluant au plus haut niveau de compétition dans l'ordre des compétitions Nationales, Régionales puis Départementales ».

### PHASE REGIONALE

---

#### **\* CALENDRIER :**

- 10 septembre 2023 : 1<sup>er</sup> tour régional
- 24 septembre 2023 : 2<sup>ème</sup> tour régional (entrée en lice des clubs R2)
- 08 octobre 2023 : 3<sup>ème</sup> tour régional (entrée en lice des clubs R1)
- 22 octobre 2023 : 4<sup>ème</sup> tour régional
- 05 novembre 2023 : 5<sup>ème</sup> tour régional
- 19 novembre 2023 : 6<sup>ème</sup> tour régional
- 10 décembre 2023 : 1<sup>er</sup> tour **fédéral**

#### **\* DATES DES TIRAGES AU SORT**

- 1<sup>er</sup> tour : le 22 août 2023
- 2<sup>ème</sup> tour : le 12 septembre 2023

### HORAIRES – Rappel de l'article 31 des Règlements Généraux de la Ligue.

---

Il existe 3 types d'horaire :

**L'horaire légal** : c'est l'horaire qui est automatiquement entré dans la base informatique et qui, si aucun Club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

**L'horaire autorisé** : c'est l'horaire qui nécessite un courrier du Club recevant modifiant son horaire légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le Club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres.

**L'horaire négocié** : c'est l'horaire qui a été convenu par deux Clubs par écrit ou par accord sur FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission Régionale des Compétitions pour accord définitif.

Les horaires ainsi définis peuvent s'articuler de la manière suivante pour les JEUNES (MASCULINS et FEMININES)

Horaire légal :

- Dimanche 13h00.

Horaire autorisé

- Dimanche de 12h30 à 15h00 par pas de 30 minutes, ou

- Samedi entre 14h30 et 17h30 : uniquement si éclairage E5 en cas de nécessité d'éclairage, par pas de 30 minutes.

**ATTENTION** : Dans le cas d'une distance supérieure à 200 kms entre deux équipes, l'équipe qui se déplace pourra refuser un horaire autorisé. Dans ces conditions, l'horaire légal sera appliqué.

**3 périodes régissent les changements d'horaire :**

**Période VERTE** : Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 13 jours le dimanche du week-end de la rencontre : **accord de l'adversaire obligatoire si l'horaire souhaité est hors des horaires légaux ou autorisés**

**Période ORANGE** : Cette période se situe jusqu'à 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre : **accord de l'adversaire obligatoire et ce quel que soit l'horaire demandé.**

**Période ROUGE** : Cette période dite **D'EXCEPTION** se situe de 18h00 le lundi qui précède de 6 jours le dimanche du week-end de la rencontre jusqu'au jour de celle-ci : **modification interdite sauf accord explicite de la Commission Régionale des Compétitions.**

**ATTENTION :**

- En cas de non-respect de cette procédure, les Clubs auront match perdu par pénalité avec application des règles équivalentes au forfait.

- Les changements de terrain au sein d'un Club ne nécessitent pas l'accord de l'adversaire, même en période orange ou rouge, si le terrain choisi figure sous le numéro du Club recevant. Le Club recevant aura l'obligation de prévenir la Ligue, par mail et par téléphone, les Officiels et l'adversaire, au moins trois heures avant le match (quel que soit le revêtement)

## **COURRIER DES CLUBS : Horaires**

---

**RAPPEL :**

**Article 5 – b** des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (section 3 – Les clubs)

Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur FOOTCLUB sera prise en compte.

**DEMANDES DES CLUBS :**

### **U20 - REGIONAL 1 – Poule Unique**

- **Roannais Foot 42** (552975) : Tous les matchs à domicile le samedi à 16h00 au Stade Malleval Annexe à Roanne (pelouse naturelle)

### **U20 - REGIONAL 2 – Poule A**

- **FC Rhone Vallées** (551476) : Tous les matchs à domicile le dimanche à 13h00 au Complexe de la Croze au Pouzin

### **U20 - REGIONAL 2 – Poule C**

- **L'Etrat La Tour Sportif** (504775) : Tous les matchs à domicile le samedi à 16h00 au stade des Ollières à L'Etrat.

- Le match n° 25956187 : **FC Sud Ouest 69 / AC Seyssinet** se disputera le dimanche 17 Septembre à 13h00 (au lieu du samedi 16 Septembre)

**U18 - REGIONAL 1 – Poule A**

- **Roannais Foot 42** (552975) : Tous les matchs à domicile le samedi à 16h00 au Stade Malleval Annexe à Roanne (pelouse naturelle)

**U18 - REGIONAL 1 – Poule B**

- **Olympique St Etienne** (504383) : Tous les matchs à domicile le dimanche à 13h00

**U18 - REGIONAL 2 – Poule B**

- **Roannais Foot 42 (2)** (552975) : Tous les matchs à domicile le samedi à 16h00 au Stade Malleval Annexe à Roanne (pelouse naturelle)

**U16 - REGIONAL 1 – Poule Promotion**

- **Roannais Foot 42** (552975) : Tous les matchs à domicile le samedi à 14h30 au Stade de la Maison du Passeur à Mably (pelouse naturelle)

**U16 - REGIONAL 2 – Poule B**

- **US Feurs** (509599) : Tous les matchs à domicile le samedi à 15h00

**U15 - REGIONAL 1 – Niveau A - Poule Unique**

- **Olympique de Valence** (549145) : Tous les matchs à domicile le samedi à 14h30 au Stade Chambelière à Valence (synthétique)

**U15 - REGIONAL 1 – Niveau B - Poule A**

- **Roannais Foot 42** (552975) : Tous les matchs à domicile le dimanche à 13h30 au Stade Malleval Annexe de Roanne (synthétique)

**U14 - REGIONAL 1 – Niveau A - Poule Unique**

- **Olympique de Valence** (549145) : Tous les matchs à domicile le samedi à 14h30 au Stade Chambelière à Valence (synthétique)

**U14 - REGIONAL 1 – Niveau B - Poule A**

- **Roannais Foot 42** (552975) : Tous les matchs à domicile le dimanche à 13h30 au Stade Malleval Annexe de Roanne (herbe)

Yves BEGON,

Patrick BELISSANT,

Président Département Sportif

Président Commission Régionale Sportive  
Jeunes